

Communiqué de Presse

Communiqué de presse de la
Confédération syndicale internationale

Un nouveau rapport s'attarde sur les inégalités de genre en matière d'éducation des enfants et de tâches ménagères

L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle est bien plus difficile à maintenir pour les femmes

Bruxelles, le 8 mars 2010 (CSI Presse): Un nouveau rapport de la CSI <http://www.ituc-csi.org/rapport-decisions-en-matiere-de.html?lang=fr>, qui se penche sur la façon dont les femmes prennent des décisions dans leur vie professionnelle, confirme que les inégalités ancestrales concernant la garde des enfants et les tâches ménagères limitent les possibilités des femmes de tirer tous les avantages des emplois rémunérés. Le rapport, que la CSI publie le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, est intitulé «Decisions for Work: An Examination of the Factors Influencing Women's Decisions for Work» et se fonde sur une enquête internet menée dans 43 pays et sur une analyse des législations d'un premier groupe de sept pays dans le cadre du projet de la CSI «Decisions for Life» (Décisions pour la vie).

Le document souligne que le fardeau inégal que représentent les tâches ménagères et la garde des enfants influence considérablement les possibilités de carrière et les modes de travail. Il confirme par ailleurs que les femmes ayant des enfants travaillent en général davantage à temps partiel que leurs homologues masculins ou que celles qui n'ont pas d'enfant.

Un chapitre spécial du rapport démontre également que les pays qui ratifient et mettent en œuvre les conventions de l'OIT relatives à l'égalité, à la protection contre les discriminations, aux droits liés à la maternité et aux travailleurs ayant des responsabilités familiales disposent de lois bien plus enclines à soutenir un équilibre décent entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Les données corroborent également que l'écart salarial entre les hommes et les femmes, étudié par le menu dans les deux précédents rapports de la CSI pour le 8 mars, reste un sérieux problème. Les différences sont bien plus importantes pour les femmes qui ont des enfants, s'élevant à 32 % dans les différents pays étudiés.

«Alors que le monde entier est en quête de solutions, il est plus important que jamais de veiller à ce que les femmes participent aux prises de décisions sur un pied



Onafhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg

Mil Lorang
Département Communication et Relations publiques

146, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg
Tél.: (+352) 496005-262 Fax: (+352) 496005-290 www.ogbl.lu
email : mil.lorang@ogbl.lu

Communiqué de Presse

(suite)

d'égalité et à ce que les droits de la moitié de la population mondiale soient inclus», a expliqué Diana Holland, la présidente du Comité des femmes de la CSI.

«Tous les ménages de la planète sont gravement touchés par les conséquences de la crise mondiale de l'emploi, accentuant le poids que les inégalités sociales font peser sur les épaules des femmes», a déclaré Guy Ryder, secrétaire général de la CSI.

Le 8 mars, le site web de la CSI mettra en valeur le projet «Décisions pour la vie» en vue de montrer la façon dont les syndicats travaillent notamment en faveur de l'autonomisation des jeunes femmes au travail et dans la société (<http://www.ituc-csi.org/-decent-work-decent-life-for-women-.html>). Le site présentera également les efforts déployés par des femmes syndicalistes du monde entier depuis le lancement du projet, y compris les actions menées pour que les pays ratifient la Convention de l'OIT n° 183 sur la protection de la maternité et pour améliorer les législations et les pratiques nationales en matière d'égalité de rémunération et d'équilibre entre la vie de famille et les obligations professionnelles.

Il est possible de consulter le rapport complet «An Examination of the Factors Influencing Women's Decisions for Work» à l'adresse suivante: <http://www.ituc-csi.org/rapport-decisions-en-matiere-de.html?lang=fr>

Le rapport est publié parallèlement à la campagne de la Confédération, « Un travail décent, une vie décente pour les femmes », qui se concentre cette année sur les décisions des jeunes travailleuses en matière de droits au travail, de planification familiale et de choix de l'emploi pour équilibrer le travail et la vie familiale.

Ce rapport sera officiellement rendu public le 8 mars, lors d'un événement organisé à la Maison syndicale internationale, conjointement à une nouvelle publication de la Confédération européenne des syndicats: «From Membership to Leadership: Advancing Women in Trade Unions» (<http://www.etuc.org/>), de même qu'un nouveau rapport de l'Internationale de l'éducation «Equal Opportunities: Progress for All» (<http://www.ei-ie.org/fr/index.php>).

La CSI représente 176 millions de travailleuses et de travailleurs au travers de 312 organisations nationales de 155 pays. <http://www.ituc-csi.org>
<http://www.youtube.com/ITUCCSI>

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Service Presse de la CSI aux numéros suivants: +32 2 224 0204 ou au +32 476 621 018.